



# Saint Nicolas de Bourgueil



# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver



[www.saint-nicolas-de-bourgueil.fr](http://www.saint-nicolas-de-bourgueil.fr)

2 rue de la Treille 37140 Saint Nicolas de Bourgueil  
[contact@saint-nicolas-de-bourgueil.fr](mailto:contact@saint-nicolas-de-bourgueil.fr)  
02 47 97 75 16

# Mot du Maire

Chères saint nicolaisiennes, chers saint nicolaisiens,

La sécurité des habitants de Saint Nicolas de Bourgueil fait partie des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité (après la tornade), je vous souhaite une bonne lecture de ce DICRIM Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**.

*Le maire*

*Sébastien BERGER*

# SOMMAIRE

Le risque majeur et L'information préventive des populations .....	3
Les bons réflexes dans toutes les situations .....	4
Glossaire des gestes à adopter .....	5
Le risque feux de forêt.....	6
Le risque inondations – crues.....	9
Le risque nucléaire .....	11
Le risque transports de matières dangereuses .....	13
Le risque sismique .....	15
Le risque mouvements de terrain / effondrements de cavités.....	17
Le risque rupture de digue .....	18
Le risque tempête et vent violent .....	20
La canicule .....	22
Informations pratiques.....	23

## Le Risque Majeur

Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

**La commune de SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL est concernée par :**

- des **risques naturels**, tels que les feux de forêt, les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les séismes, les inondations, les mouvements de terrain, les effondrements de cavités souterraines...
- des **risques technologiques**, tels que le risque nucléaire, le transport de matières dangereuses, la rupture de digue...

## L'information préventive des populations


L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.




Elle a été instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que :  
« *l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.* »



# Les bons réflexes dans toutes les situations

## Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités

Ce qu'il faut faire	
	➤ Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner
	➤ Écouter la radio
<b>Avant, prévoir :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une radio portable équipée de piles</li> <li>➤ Une lampe de poche (piles adaptées)</li> <li>➤ Une réserve d'eau potable</li> <li>➤ Un sac contenant les affaires de 1ère nécessité</li> </ul>

Ce qu'il ne faut pas faire	
	➤ Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)
	➤ Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.
	➤ Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

### Affaires de 1ère nécessité



- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange et chauds
- Papiers d'identité et importants
- Couverture
- Eau potable
- Lampe de poche avec rechange de piles adaptées



### Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



### Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



## Glossaire des gestes à adopter

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
 Evacuer	 Ne pas appeler, encombrer les lignes téléphoniques
 Rester confiné	 Ne pas aller chercher les enfants à l'école
 Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides	 Ne pas descendre de voiture
 Ecouter la radio	 Ne pas fumer
 Couper l'eau, l'électricité, le gaz	 Se tenir éloigné des lignes électriques
 Se rendre au point de rassemblement	 Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
 Fermer les fenêtres	
 Se mettre en hauteur	
 S'éloigner de la zone dangereuse	



## Le Risque Feux de Forêt

On parle de feux de forêt pour une surface concernée d'au moins 1 hectare d'un seul tenant, qui touche des secteurs arborés mais aussi des maquis, garrigues et landes.

Le feu peut se manifester sous différentes formes :

- feux de sol, combustion de la matière organique contenu dans l'humus
- feux de surface, combustion des arbustes et des strates basses de la végétation
- feux de cimes, combustion de la partie supérieure des arbres ; leur vitesse de propagation est très élevée.



La période de l'année la plus propice aux feux en forêt est l'été, en raison de la sécheresse et de la faible teneur en eau des sols, mais des feux peuvent très bien se déclencher durant d'autres périodes (sécheresses printanières ou automnales notamment)

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des conditions suivantes :

- **une source de chaleur** : l'action humaine est très souvent à l'origine des départs de feux, par imprudence (travaux agricoles ou forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), par accident ou par malveillance
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion et favorise la dispersion des éléments incandescents
- **un combustible, la végétation** : l'état de la forêt (sécheresse, manque d'entretien, densité de broussailles...) contribue à augmenter le risque.

### L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt.

Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu

### Dans notre commune

*Le massif forestier couvre 543ha.  
Il est classé par arrêté de la préfecture  
comme massif à risque très élevé d'incendie  
en priorité 1.*

*-Lors de l'incendie des 22 et 23 avril 1972, le  
feu a parcouru 480 ha.*

*- Le massif est régulièrement confronté à des  
incendies, le dernier (d'origine criminelle)  
date de septembre 2021 et a détruit 2000m<sup>2</sup>  
de forêt au lieu-dit « La Nouillère ».*

# Les Consignes de Sécurité



## AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accoliez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

## PENDANT

### SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Évitez d'utiliser votre véhicule.

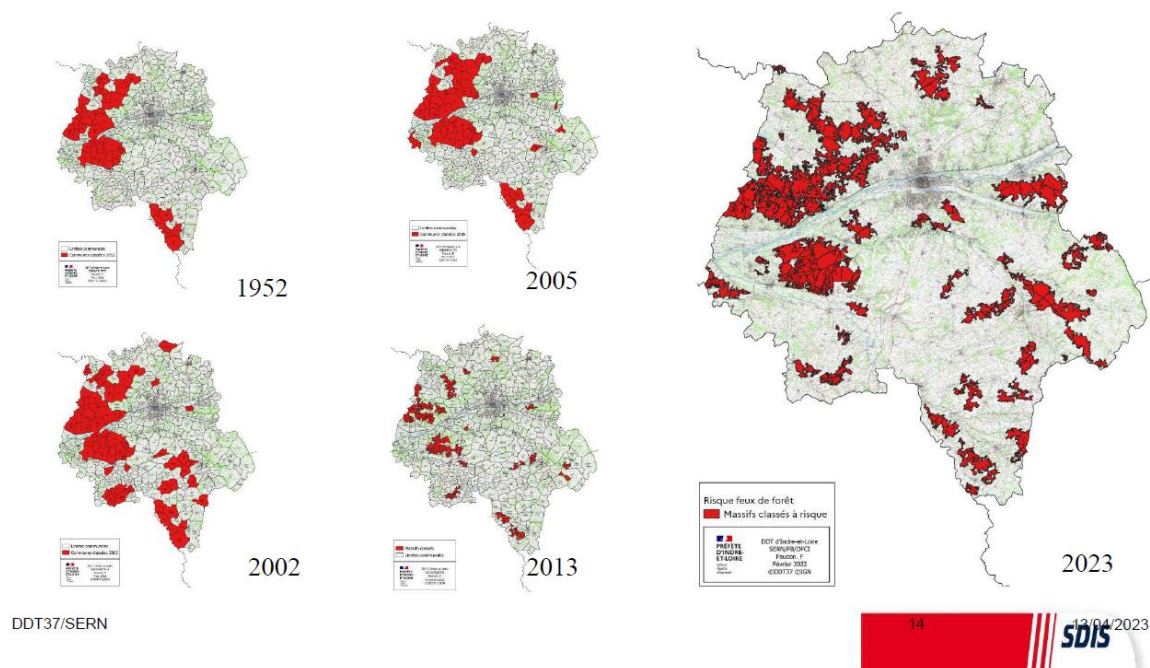


Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

### Rappel des consignes de sécurité



# Le classement de massifs (L. 132-1)



### Lien utiles :

- Géoportail pour connaître les surfaces précises du territoire concernées par les OLD (onglet 'Développement durable, Énergie' → 'Risques' → 'Zonage informatif des OLD') : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>
- Portail du gouvernement sur les bons réflexes à appliquer face aux feux de forêt et de végétation : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>
- Kits de communication OLD de l'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-des-incendies/Les-obligations-legales-de-debroussaillage-OLD>
- Site de la préfecture d'Indre-et-Loire pour plus d'informations sur l'indice de risque incendie actuel dans le département : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-des-incendies>





## Le Risque Inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



<b>AVANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...)</li> <li>➤ Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)</li> <li>➤ Amarrer tout ce qui peut flotter</li> <li>➤ Limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées</li> <li>➤ Respecter les déviations mises en place</li> </ul>
<b>PENDANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Respecter les consignes reçues</li> <li>➤ Fermer portes et fenêtres</li> <li>➤ Couper les réseaux (électricité, gaz)</li> <li>➤ Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>➤ Se réfugier sur un point haut (étage, colline)</li> <li>➤ Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée</li> </ul>
<b>APRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aérer le bâtiment</li> <li>➤ Aider les personnes qui ont besoin</li> <li>➤ Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche</li> <li>➤ Chauffer dès que possible</li> <li>➤ S'assurer que l'eau soit potable</li> <li>➤ Dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance</li> </ul>

### Dans notre commune

*Le risque concerne toute la partie sud-ouest de la commune et en particulier le lieu-dit La Taille ainsi que le complexe sportif des Dormants.*



#### Les gestes à adopter

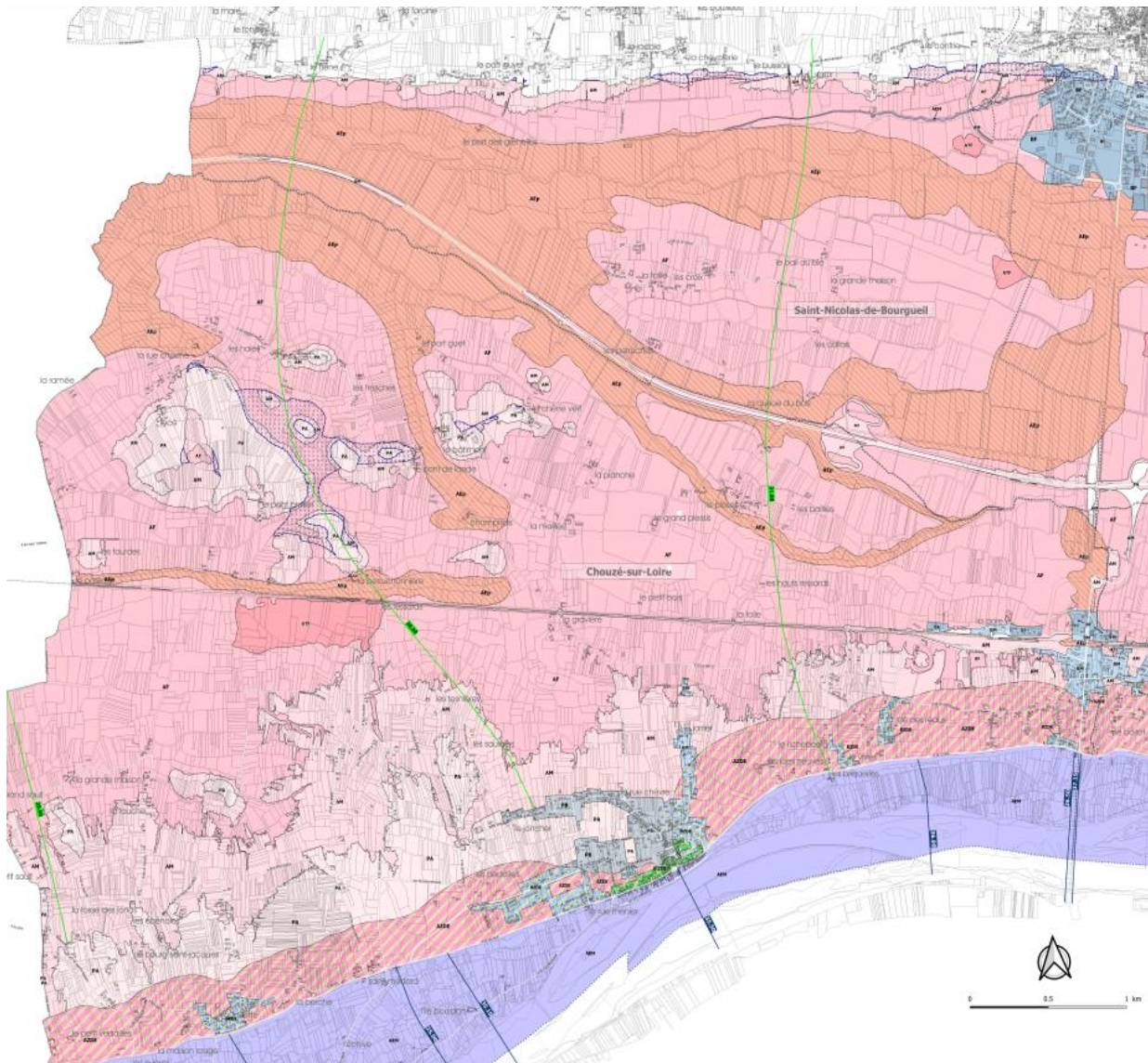
Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

#### Rappel des consignes de sécurité



# La cartographie des zones à risque

La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) Val d'Authion, prescrite le 14 octobre 2016, a été approuvée par la Préfète d'Indre-et-Loire le 9 juillet 2020.



Légende		
<b>Zones A - Champ d'expansion des crues</b>		
	Zone A TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m et vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et fréquemment inondable	
	ou TF+ aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone A F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone A M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone A EP écoulement préférentiel	
	Zone A ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	A EM écoulement dans le lit mineur ou endigué des cours d'eau, francs bords directement inondables par débordement de La Loire	
<b>Zones B - Zones déjà urbanisées</b>		
	Zone B TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m et vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone B F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone B M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
	Zone B ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002	
<b>Zone C - Centres urbains</b>		
	C ZDE en zone de dissipation de l'énergie	
<b>Zones de précaution</b>		
	P A Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue peu urbanisé et/ou aménagé	
	P B Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, urbanisé	
<b>Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC )</b>		
	Altitude normale " NGF " - IGN69	
	Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC ) Altitude normale " NGF " - IGN69, Dans le val protégé	
	Altitude normale " NGF " - IGN69, Dans le lit endigué	
	Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC ) Altitude normale " NGF " - IGN69, Dans le lit endigué	
	Limites communales	
	Bâti cadastral	
	Parcelles cadastrales	
	Routes principales	
	Voies SNCF	



## Le Risque Nucléaire

Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.



### Quels en sont les effets ?

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition.

#### **Les effets possibles sur l'homme :**

brûlures, stérilité, cancers (effets aléatoires sur une partie de la population), effets génétiques supposés, effets sur le fœtus (malformations).

#### **Les effets sur l'environnement :**

La flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation pollués).

#### **Les effets économiques :**

perturbation des activités humaines.



### Quelles sont les dispositions prises ?



- Un Plan d'Urgence Interne (PUI) a été élaboré par l'exploitant EDF des centrales nucléaires. Il définit les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident sur le site.
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été établi par le préfet, c'est le volet nucléaire du plan ORSEC préfectoral (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Il décrit l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves. Il est déclenché par le préfet, sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations.
- Le plan ORSEC Iode est établi par le préfet et prévoit la distribution de comprimés d'Iode à l'ensemble de la population en cas d'accident nucléaire majeur.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est réalisé par le maire. Il est le complément local des plans préfectoraux en apportant les appuis matériels et humains à destination de la population (répercussion de l'alerte, évacuation, hébergement, assistance psychologique, accompagnement...).

# Les Bons Gestes à Adopter



<b>PENDANT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri</li><li>➤ Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation, climatisation et bouchez les entrées d'air</li><li>➤ N'allez pas chercher les enfants à l'école</li><li>➤ Isolez-vous, si possible dans une seule pièce, avec une réserve d'eau et une radio FM à piles.</li><li>➤ Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous si possible</li><li>➤ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du préfet</li><li>➤ Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité</li><li>➤ À l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau... qui auraient pu être contaminés</li></ul>
<b>APRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias</li><li>➤ Ne consommez pas de fruits, de légumes ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités</li><li>➤ En cas de sortie, laissez vos chaussures et vêtements à l'extérieur de la pièce de vie</li></ul>

-  Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.
-  Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.
-  Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

-  Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie ou dans votre pharmacie selon l'ordre des autorités.
-  Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.

## **Distribution et prise de comprimés d'iode dosés à 65 mg**

En cas d'accident grave, sur l'ordre du Préfet, il sera demandé au Maire d'organiser la distribution de comprimés d'iode.

Pour protéger la thyroïde efficacement, ces comprimés sont à prendre uniquement suite à l'ordre du Préfet. Il faudra les dissoudre dans un verre de lait ou d'eau, en respectant les doses ci-dessous.

La posologie est :

- 2 comprimés pour adultes et jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour enfants de 3 à 12 ans
- ½ comprimé pour enfants de 1 mois à 3 ans
- ¼ de comprimé pour les bébés jusqu'à un mois.



## Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

Les conséquences d'un tel accident sont généralement limitées dans l'espace du fait des faibles quantités transportées, hormis le transport par canalisations à fort diamètre et/ou haute pression.

- conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au risque explosif ou incendie ou dégagement de nuage toxique. Le risque peut aller de la blessure légère au décès, en fonction du périmètre d'exposition.

- conséquences économiques : l'accident peut entraîner des blocages d'accès (route, autoroute, voie ferrée...) et pénaliser les entreprises voisines dans leur approvisionnement ou par leur destruction.

- conséquences environnementales : répercussions sur les écosystèmes par la destruction partielle ou totale de la faune et la flore ; impact sanitaire par la pollution des nappes phréatiques et donc pollution de l'eau.

### Quels sont les risques TMD/TMR En Indre et Loire ?

Le département, en position charnière entre la région parisienne et les Pays de Loire, est au cœur d'axes de circulation importants, représentant un passage obligé du trafic national et international (Paris-Bordeaux, Nantes-Lyon, Espagne, Portugal)

L'Indre-et-Loire est concerné par les transports de matières dangereuses et radioactives du fait de la présence dans le département :

- De nombreux établissements stockant ou utilisant des produits dangereux
- Des dépôts pétroliers où sont stockés les carburants arrivant du Havre via Paris et Orléans par le pipeline TRAPIL ;
- Du transport de gaz naturel haute pression par canalisation ;
- De la plate-forme ferroviaire de transport massif de Saint-Pierre-des-Corps (convois de transit sur les axes Paris-Bordeaux, Nantes-Lyon et Le Mans-Tours) ; 9 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon à Avoine ;
- Du centre d'études du Ripault à Monts relevant du C.E.A ;
- De l'aéroport de Tours (utilisation mixte, civile et militaire) ;
- **Des réseaux autoroutiers A 10, A 28 et A 85**
- **Des principaux axes routiers (Routes Nationales 10, 76, 138, 143, 152 et, notamment, la RD 749 et RD 238 pour le CNPE de Chinon).**

.../....

.../...

Le risque TMD/TMR peut survenir en tout point du département (par exemple lors du ravitaillement d'une station-service en centre-ville, par fuite d'un pipe-line), mais certains itinéraires sont plus exposés, notamment ceux utilisés pour approvisionner les sites industriels.

Ses conséquences peuvent être minimisées par une connaissance des produits, de leur comportement et de leurs effets et par la connaissance des consignes. Le risque TMD est limité grâce aux moyens mis en œuvre :

- Le règlement du transport des marchandises dangereuses,
- Le plan de secours spécialisé « transport de matières dangereuses » (PSS/TMD),
- Le plan particulier d'intervention (PPI) de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps

Ceci a une incidence sur l'information préventive qui doit obligatoirement être mise en œuvre sur les communes concernées par un PPI.

## Les Bons Gestes à Adopter



### Les conseils de comportement



Se conformer aux instructions données par les autorités (évacuation ou confinement)

- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si le nuage toxique se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation

## Rappel des consignes de sécurité



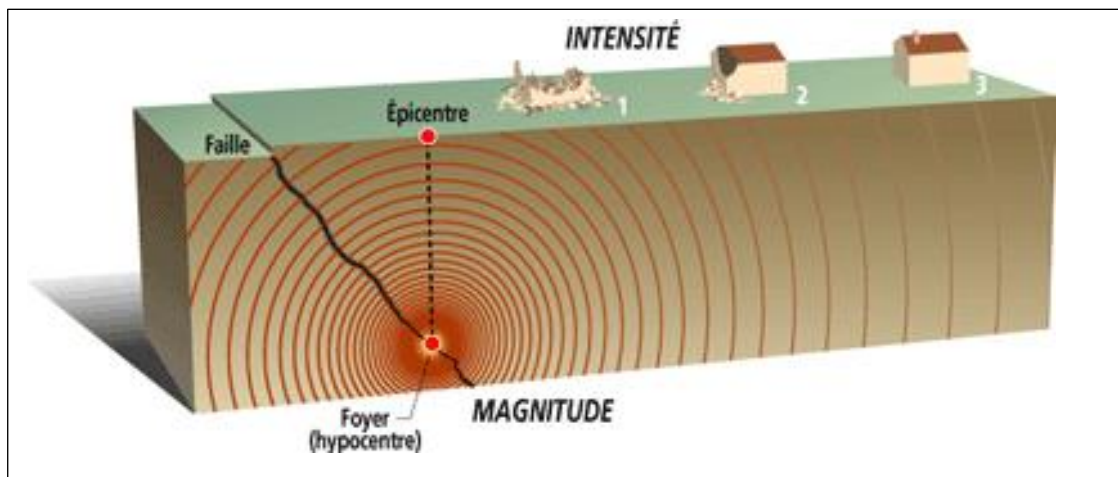
### Lien utile :

Qu'est-ce que le risque "transport de matières dangereuses" ? : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-civile/L-information-preventive/Le-risque-transport>



## Le Risque Sismique

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.



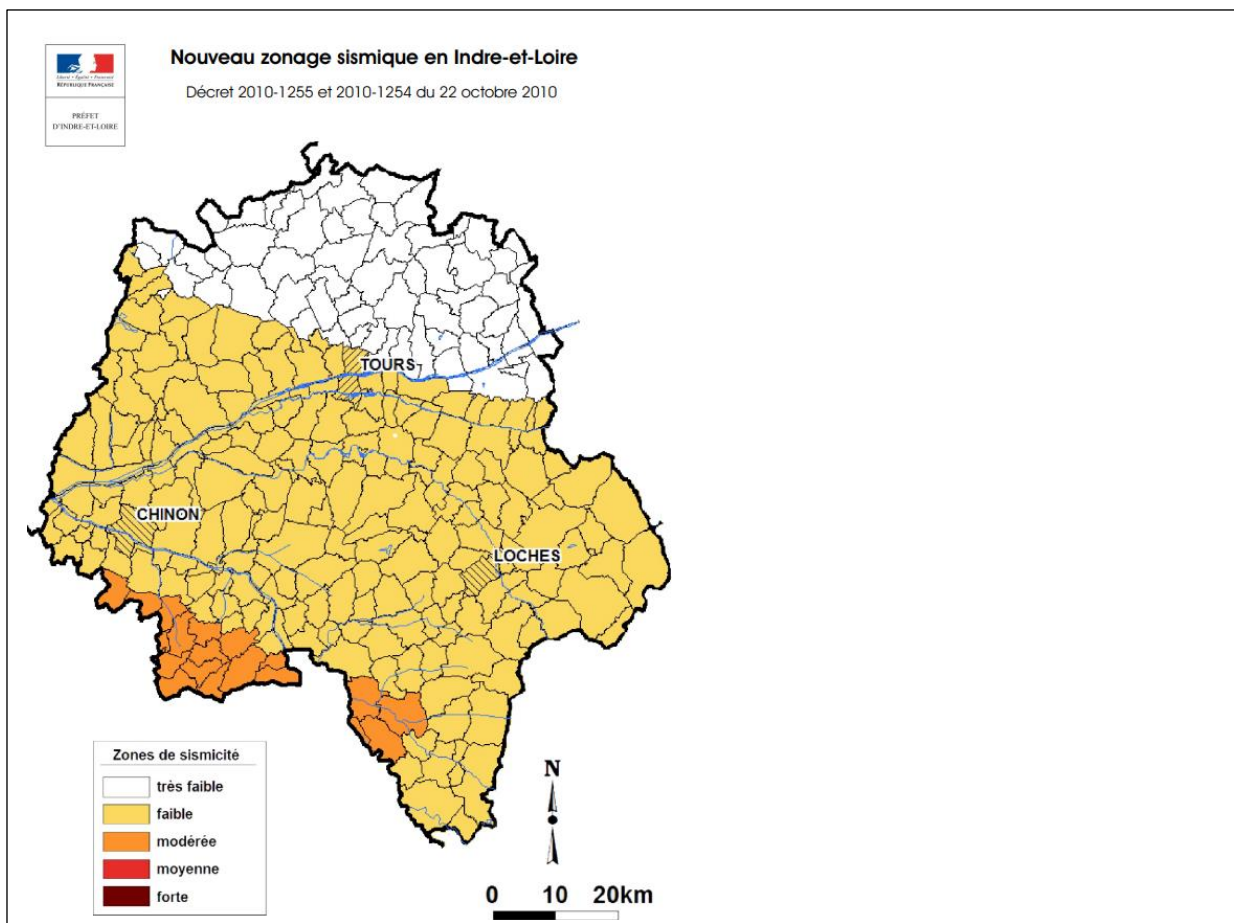
### Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer ou hypocentre, région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- Son épïcentre, point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- Sa magnitude, énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
- Son intensité, mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné ; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
- La fréquence et la durée des vibrations
- La faille provoquée, souterraine ou en surface.

Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ...

### Les conséquences d'un séisme sont multiples :

- **sur l'homme** : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée...), impact psychologique
- **sur l'économie** : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions.
- **sur l'environnement** : modifications généralement modérées du paysage



## La surveillance sismique

Le suivi de la sismicité s'effectue en temps réel à partir d'observatoires ou de stations sismologiques répartis sur l'ensemble du territoire national et exploités par le Bureau Central de Sismologie Français.

## Rappel des consignes de sécurité




## Les Bons Gestes à Adopter



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

### PENDANT :

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, s'arrêter ne pas descendre avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches ...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

### APRES

- Se méfier des répliques éventuelles
- Couper le gaz, l'électricité, l'eau
- Évacuer les bâtiments, s'en éloigner, et se regrouper vers une zone définie au préalable par la municipalité
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre





## Le Risque Mouvement de terrain- Effondrement de cavités

Les mouvements de terrain sont des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme...) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...)

On distingue :

- Les mouvements lents entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- Les mouvements rapides se propageant de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierre et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités



### Dans notre commune

*Le risque concerne tout le coteau forestier et en particulier les lieux-dits suivants :  
La Gardière, l'Épaisse, le Clos de la Martelière et Beau Puy*

*La surveillance de ce risque est confiée au Syndicat intercommunal Cavités souterraines 37.*

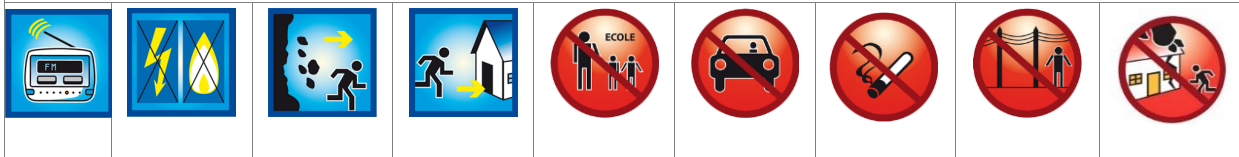


### Les conseils et les consignes

**Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.**

- **Glissement de terrain** : être vigilant sur les signes précurseurs (fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés...)
- Fuir latéralement
- S'éloigner du point d'effondrement ; ne pas revenir sur ses pas
- S'abriter dans un bâtiment non endommagé

### Rappel des consignes de sécurité



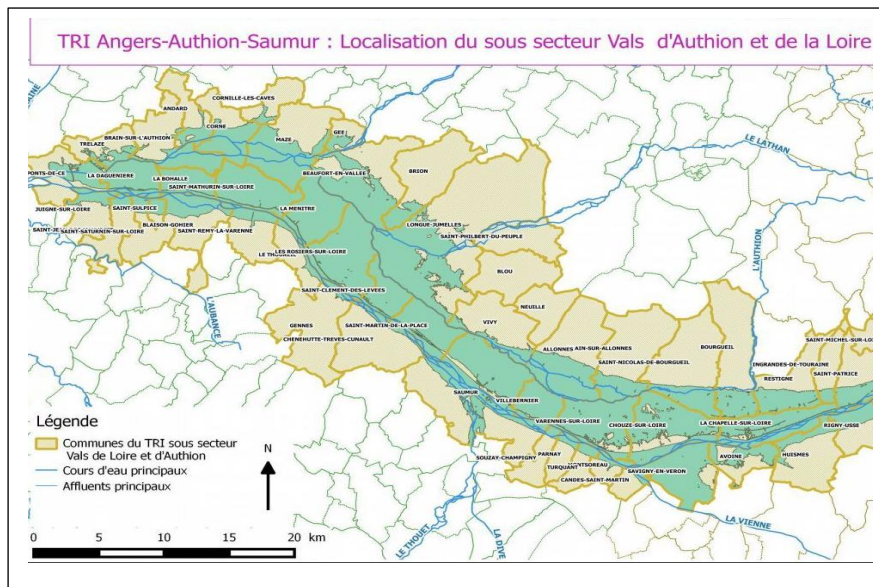


## Le Risque Rupture de Digue

Une digue est un ouvrage de protection contre les inondations dont au moins une partie est construite en élévation au-dessus du niveau du terrain naturel et destiné à contenir épisodiquement un flux d'eau afin de protéger des zones naturellement inondables.

### Dans notre commune

Le territoire à risque important (TRI) Angers-Authion-Saumur, le plus grand du bassin Loire-Bretagne, a été découpé en deux sous-secteurs : celui du val de la Maine et du Louet, qui concerne Angers et des communes de son agglomération ; et celui des vals d'Authion et de la Loire. Ce dernier est à cheval sur les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et compte désormais 11 communes en Indre-et-Loire.



### Les mesures de prévention

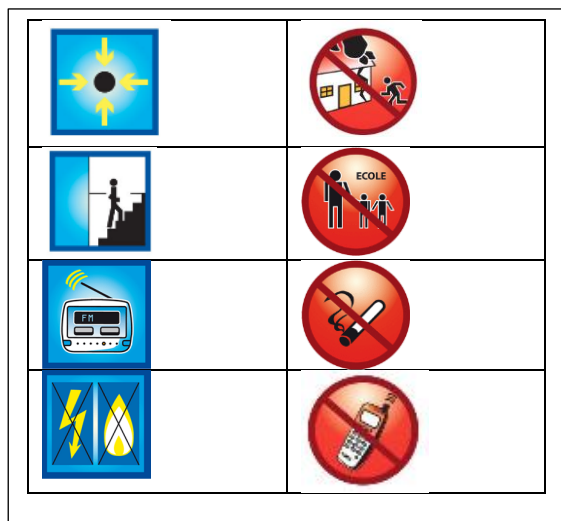
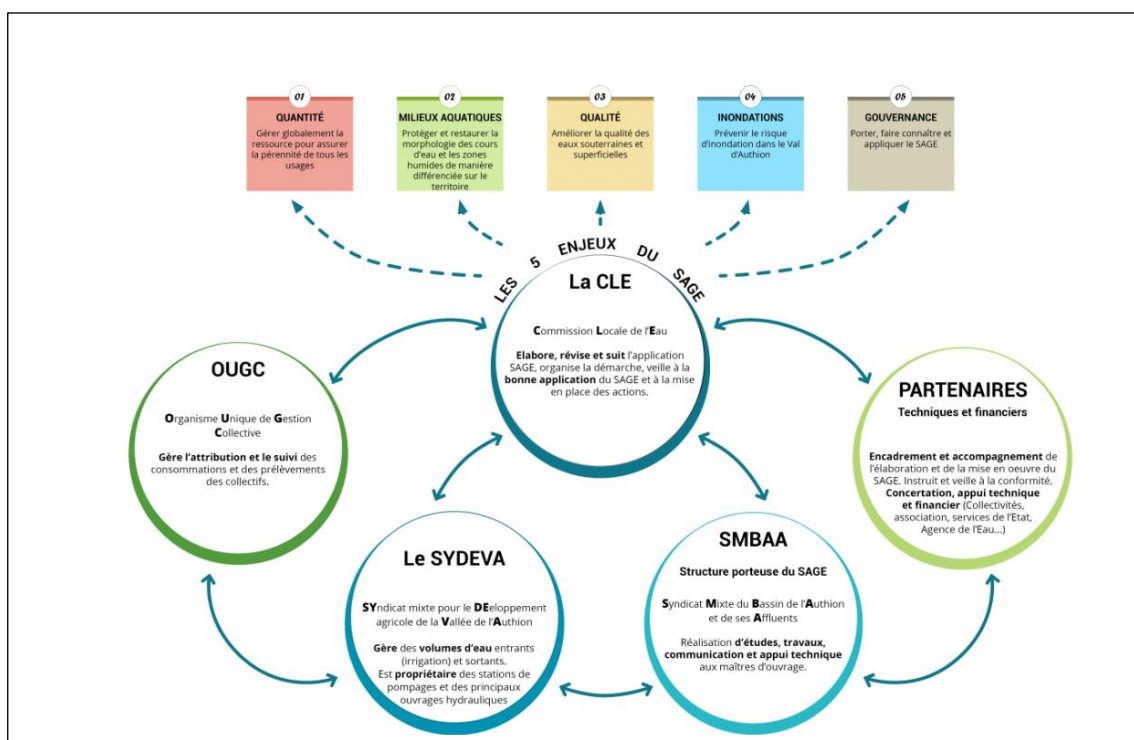
La grande levée de l'Authion, en rive droite de la Loire, protège des crues les 455 km<sup>2</sup> du val où résident près de 70 000 personnes. Longue de près de 80 km, entre Langeais et les Ponts-de-Cé, elle est constituée de 5 secteurs dont la propriété et la gestion sont assurées par des structures administratives différentes.

Les Directions Départementales des Territoires (DDT) d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire en assurent l'entretien et la surveillance.

Suite aux lois de décentralisation de 2014 et 2015, la compétence de *la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)* a été transférée aux intercommunalités. En 2015, est né le *Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)*, issu du regroupement de 5 anciens syndicats de rivières.

Les intercommunalités depuis 2015 ont transféré la compétence GEMAPI au SMBAA, devenu *structure unique de bassin*. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Authion (SAGE) a rejoint le SMBAA.

Le syndicat œuvre à une échelle cohérente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : *le bassin versant de l'Authion*. A travers plusieurs programmes d'actions, il participe à la restauration des milieux, à l'amélioration et le suivi de la qualité / quantité des eaux, à la prévention du risque inondation et à la sensibilisation des acteurs du bassin.



## Les bons gestes à adopter

### Avant

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (colline, étages élevés des immeubles résistants), moyens et itinéraires d'évacuations

### Pendant

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas

### Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

## Le Risque Tempête et Vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

**Les conséquences des tempêtes touchent plusieurs aspects :**

- **conséquences humaines** : personnes physiques directement ou indirectement exposées au phénomène (blessure légère ou décès). La violence du phénomène combinée à un comportement imprudent ou inconscient (franchissement à pied ou en voiture d'une route inondée ou « promenade » en forêt ou en bord de mer) augmentent le nombre de victimes corporelles.

- **Conséquences économiques** : les destructions ou dommages portés sur les édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles, l'interruption des trafics routiers, ferroviaires ou aériens peuvent engendrer des coûts, des pertes ou des perturbations importants. De même, tous les réseaux (eau, téléphone, électricité) subissent à chaque tempête des dommages pouvant engendrer une paralysie temporaire de la vie économique.

Les élevages, le bétail et les cultures peuvent être également sérieusement touchés.

- **Conséquences environnementales** : les dommages sur la faune et la flore sont multiples par les effets directs des vents violents et des inondations (destruction de forêt, pollution résultant des inondations)



### Dans notre commune

En juin 2021, la commune a subi une tornade créant de nombreux dommages notamment au niveau de l'église et de la salle des fêtes.

La tornade a également détruit des arbres, des charpentes et couché des poteaux électriques



## La vigilance météorologique

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne :

<http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus.

**Vert** : pas de vigilance particulière.

**Jaune** : être attentif à la pratique de certaines activités, des phénomènes habituels peuvent être occasionnellement dangereux.

**Orange** : être très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

**Rouge** : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

**Les conseils de comportement face à une tempête.**

### Vents violents

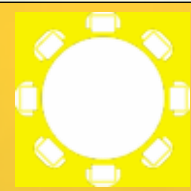
<p><b>VIGILANCE</b></p> <p><b>ORANGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute</li> <li>➤ Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)</li> <li>➤ Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers</li> <li>➤ Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>➤ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>➤ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> </ul>
<p><b>VIGILANCE</b></p> <p><b>ROUGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rester chez soi</li> <li>➤ En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches</li> <li>➤ Écouter la radio</li> <li>➤ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> <li>➤ Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>➤ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> </ul>

### Fortes précipitations

<p><b>VIGILANCE</b></p> <p><b>ORANGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute, respecter les déviations mises en place</li> <li>➤ Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>➤ Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux</li> </ul>
<p><b>VIGILANCE</b></p> <p><b>ROUGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rester chez soi, éviter tout déplacement</li> <li>➤ En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place</li> <li>➤ Écouter la radio</li> <li>➤ Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>➤ Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation</li> <li>➤ Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)</li> </ul>

## Rappel des consignes de sécurité





## Le risque Canicule

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

**Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :**

	<p><b>Il fait très chaud</b></p>
	<p><b>La température ne descend pas la nuit</b></p>
	<p><b>Le phénomène dure depuis plusieurs jours</b></p>

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MANTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

**EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15**

Ministère de la Santé et du Bien-être

## Informations pratiques

Si vous êtes témoin d'un événement quelconque, voici les numéros de téléphone à connaître :

Les numéros d'urgence		Mairie	
<b>112</b>	N° Urgence européen	Téléphone	02.47.97.75.16
<b>15</b>	SAMU	Astreinte	
<b>18</b>	SDIS (Pompiers)	Fax	
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie	Mail : <a href="mailto:contact@saint-nicolas-de-bourgueil.fr">contact@saint-nicolas-de-bourgueil.fr</a>	
		<u>Horaires d'ouverture :</u> Le lundi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h Du mardi au jeudi de 8h45 à 12h15	

### Les sites internet utiles

- Services de l'État d'Indre-et-Loire

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/>

- Risques du département (DDRM)

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-civile/L-information-preventive/Dossier-departemental-des-risques-majeurs>

- Météo France (carte vigilance météo)

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### L'alerte sur la commune

En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population de la façon suivante :

- Le porte à porte pour tel quartier organisé par les équipes municipales
- Le téléphone pour l'ensemble de la population
- Les applications (Panneau Pocket)
- Site internet de la commune
- Panneau lumineux
- Porte-voix